

Priorités d'interventions 2017-2018

Déposé en conseil le 21/06/2017

Rouge: modifications 2017-2018

Équité • Transparence • Écoute • Professionnalisme

MISSION

La MRC de Drummond permet à ses municipalités locales de concevoir régionalement l'aménagement du territoire et de planifier leur développement. Elle assume des responsabilités dans les domaines de l'évaluation foncière, de la gestion des cours d'eau, de la culture, du développement de la ruralité, du développement économique, de la gestion des matières résiduelles, de la sécurité incendie, de la sécurité publique et du transport collectif. La MRC peut également choisir d'exercer certaines autres compétences, sur une base facultative.

VISION

La MRC sera reconnue comme une organisation performante pour la qualité de ses services et le soutien qu'elle offre aux municipalités. De par sa collaboration et son engagement, elle se positionnera comme leader du développement de sa zone agricole. Elle aura également encouragé une collaboration entre les municipalités pour implanter une gestion harmonieuse et durable de son territoire.

PRIORITÉ 1 | L'occupation et le développement du territoire (FDT : Planification de l'aménagement et du développement du territoire)

ORIENTATIONS

Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu

OBJECTIFS

1.1

Poursuivre la mise des processus de planification et de vision stratégique

- Planification stratégique 2015-2017 : poursuite de la révision prévue en 2017-2018 à l'interne /
- Élaborer un énoncé de vision stratégique comme prévu à la LAU (FDT 2018-2019)
- 1.2

Compléter la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC (transmis au ministre le 19 avril 2017)

1.3

Assurer la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et de son plan d'action

- Mise en œuvre du plan d'action de la rivière Saint-Germain
- Révision des dispositions concernant l'abattage d'arbres (2017-2018)
- Projet encourageant le covoiturage et l'utilisation de stationnements incitatifs en collaboration avec le CRECQ
- Révision du RCI
- Plan d'action des milieux naturels 2017-2018
- Maintien et développement du réseau cyclable par renouvellement de l'entente avec RPAD
- **1.4**

Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de son plan d'action en collaboration avec les partenaires du milieu

1.5

Amorcer la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

- 1.6 Assurer la protection et la mise en valeur des potentiels récréotouristiques de la forêt Drummond
- 2 Se positionner comme leader régional dans le développement durable de la zone agricole
- 2.1

Finaliser l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA) et amorcer la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec les partenaires du milieu

Signature d'une entente de partenariat 5 MRC-MAPAQ-UPA en respect des enjeux du FARR

PRIORITÉ 2 | La qualité des services de la MRC (FDT : Soutien aux municipalités locales / expertise professionnelle ou partage de services)

- 3 Intégrer les nouvelles responsabilités de la MRC en lien avec sa mission
- 3.1

Planifier et organiser les nouveaux mandats de développement confiés à la MRC en partenariat avec les élus, les organisations locales et régionales et les partenaires concernés

- 4 Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités
- **4.1**

Poursuivre l'optimisation des services offerts par la MRC en collaboration avec les membres du conseil et les municipalités

- Évaluation foncière
- Communications
- Effectifs en ressources humaines



Priorités d'interventions 2017-2018

Déposé en conseil le 21/06/2017

Rouge: modifications 2017-2018

Équité • Transparence • Écoute • Professionnalisme

VISION

sur une base facultative.

La MRC sera reconnue comme une organisation performante pour la qualité de ses services et le soutien qu'elle offre aux municipalités. De par sa collaboration et son engagement, elle se positionnera comme leader du développement de sa zone agricole. Elle aura également encouragé une collaboration entre les municipalités pour implanter une gestion harmonieuse et durable de son territoire.

La MRC de Drummond permet à ses municipalités locales de concevoir régionalement l'aménagement du territoire et de planifier

leur développement. Elle assume des responsabilités dans les domaines de l'évaluation foncière, de la gestion des cours d'eau, de

la culture, du développement de la ruralité, du développement économique, de la gestion des matières résiduelles, de la sécurité incendie, de la sécurité publique et du transport collectif. La MRC peut également choisir d'exercer certaines autres compétences,

PRIORITÉ 3 La promotion et le soutien à l'entreprenariat et à l'entreprise

- Déléguer à la SDED les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entreprenariat et à l'entreprise
- 5.1
- Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de services MRC-SDED signée en 2015 et impliquant les 18 municipalités locales
- 5.2

Poursuivre la mise en œuvre des obligations liées à la gestion du FLI et du FLS, en collaboration avec la SDED et la FTQ (entente MRC-SDED signée en 2015)

PRIORITÉ 4 Le soutien aux projets structurants (social, culture, économie, environnement)

Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (politique du Fonds de la ruralité, politique du FASO, politique culturelle)

6.1

- Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de services MRC-SDED signée en 2015, et intégrer un aspect lié au développement de l'économie sociale sur le territoire de la MRC et/ou élaborer une planification stratégique de la Table des préfets qui intégrera cet aspect (7.2)
- Reconduction de l'entente 2016-2017 de partenariat en économie sociale 5 MRC-CIUSSS-CRDS-Centraide et/ou :
- Évaluation de la possibilité à convenir d'un partenariat local (MRC-SDED-Pôle économie social-CDC)
- 6.2

Maintenir à jour la politique de soutien aux projets structurants intégrant les aspects social, culturel, économique et environnemental et bonifier le FASO (fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond)

PRIORITÉ 5 Le développement local et régional : établissement, financement et mise en œuvres d'ententes sectorielles

- 7 De concert avec la Table des préfets, convenir d'une stratégie de développement régional avec les cinq MRC du Centre-du-Québec
- 7.1
- Finaliser les travaux visant l'élaboration d'une nouvelle gouvernance régionale via la Table des préfets
- Transmission des enjeux du FARR au gouvernement
- Gestion des dossiers régionaux touchant plus d'une MRC
- **7.2**

Finaliser et mettre en œuvre, en collaboration avec les cinq MRC (Table des préfets) une planification stratégique concernant le développement territorial, en respect des enjeux du FARR

- Poursuivre
 l'accompagnement offert aux
 milieux ruraux dans les
 projets structurants pour leur
 développement
- ▶ 8.1

Accompagner de façon proactive les municipalités / OBNL ruraux dans leur projets de développement

- Étude de faisabilité sur le déploiement de la fibre optique
- Demande de financement pour un PIIRL